

MEMOIRE

DE L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES,

EN OPPOSITION AU DÉMEMBRÉMENT DE SON DIOCÈSE.

Séminaire des Trois-Rivières, le 16 Février 1878.

AUX ÉMINENTISSIMES CARDINAUX DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE.

Eminentissimes Seigneurs,

Une lettre de Son Excellence Monseigneur le Délégué Apostolique au Canada m'apprend qu'il a adressé au St. Siège son rapport sur la division du diocèse des Trois-Rivières demandée par un certain nombre de prêtres de ce diocèse. Au moment où Vos Eminences vont prendre une décision finale sur cette question, il sera utile de leur communiquer plusieurs documents et lettres sur ce sujet, que j'ai remis à Mgr. le Délégué, et de leur exposer sommairement les principales raisons que j'ai déjà données dans un mémoire adressé à la S. C. de la Propagande en 1876.

Il va sans dire que je n'ai pu répondre qu'à ce qui m'a été connu des raisons et motifs allégués par les pétitionnaires à l'appui de cette demande; car ils ont agi dans l'ombre, et dans le plus grand secret à mon égard. La Supplique au St. Père et le mémoire qui l'accompagnait, du mois de mai 1875, sont les deux seules pièces qui m'aient été communiquées, et l'exemplaire qui m'en a été remis ne portait aucune signature. Il avait été convenu avec le St. Siège, m'a-t-on dit, que ces noms ne seraient pas renvoyés au Canada, et que l'on avait objection à me les faire connaître.

Mgr. le Délégué m'a dit aussi qu'il avait une masse de documents *confidentiels* que les pétitionnaires lui avaient remis avec la condition expresse de ne point me les communiquer! Je demande à Vos Seigneuries que tous ces documents *confidentiels qui redoutent la lumière*, soient mis de côté, et regardés comme non avenus. Les pièces justificatives qui accompagnent la présente, feront comprendre à Vos Seigneuries pourquoi les pétitionnaires demandent avec tant de soin la *protection du secret*, au sujet de leurs documents, et les raisons que j'ai de m'en défer! Dans une cause où l'on demande de dépouiller un Evêque de plus de la moitié de son diocèse, dans le temps même où ce diocèse est grevé d'une énorme dette et peut à peine se soutenir, le titulaire a le droit de connaître pourquoi on veut ainsi le dépouiller contrairement aux Saints canons, et d'être mis en mesure de répondre aux raisons et aux motifs allégués en faveur d'une telle mesure.

Aujourd'hui la lumière s'est faite sur quelques points, spécialement sur le nombre des pétitionnaires, et sur les *moyens* que les chefs ont employés pour obtenir des signatures en faveur de ce projet. C'est la première chose sur laquelle je demande la permission d'attirer l'attention de Vos Eminences.

I.

LES PÉTITIONNAIRES.

Deux documents nous permettent de préciser le nombre des pétitionnaires; 1o. une liste des prêtres du diocèse des Trois-Rivières au Sud du fleuve St. Laurent avec leur opinion sur la division demandée, et sur le diocèse projeté de Nicolet, dressée par les pétitionnaires eux-mêmes en 1875. (voir pièces justificatives No. 1.)

2o. Une requête adressée dernièrement à Mgr. le Délégué par les prêtres du même côté du fleuve opposés à ce projet. (No. 2.)

Le premier de ces documents fait voir qu'il y avait en 1875, 61 prêtres dans le diocèse des Trois Rivières au Sud du fleuve St. Laurent, dont 26 sont inscrits comme *favorables* au diocèse projeté de Nicolet. Les 35 autres par conséquent, n'étaient pas favorables à ce projet comme le prouvent les lettres (Nos. 8, 9, 10, 14.) On les avait classés arbitrairement sous différents titres, pour voiler cette minorité dans laquelle se trouvaient les pétitionnaires.

Or la *vérité* est qu'il n'y avait pas même 26 prêtres du Sud favorables à ce projet, comme le prouvent les lettres de plusieurs de ces prêtres qui ont protesté contre cette insertion de leurs noms. (Voir p. j. Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 15.) Ces lettres prouvent: 1o. que l'on en a inscrits quelques uns sans la permission des personnes; 2o. que l'on en a